



Qualité de la Vie en Haute Provence (association loi 1901)

**Adresse siège : 13 Rue Paul Gauguin 04600 ST AUBAN - Email : qvhp04@gmail.com -
Tél : 06.83.32.61.18/06.61.00.21.00**

Madame, Monsieur Le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,

Vous n'êtes pas sans savoir que le Conseil Général envisage la création d'une deuxième décharge dans notre département.

Or, cette situation nous conduit à certaines réflexions que nous nous permettons de vous soumettre par la présente :

- Pourquoi une deuxième décharge alors qu'il en existe déjà une, à Valensole, située au centre du plus important gisement de déchets du département ?

D'autre part, cette décharge est admirablement gérée depuis plusieurs années et sert de référence à l'Agence Régionale de Protection de l'Environnement (ARPE).

Elle est conçue pour recevoir en moyenne 65 000 m³ de déchets annuels, pouvant aller jusqu'à 100 000 m³. Notre département, en 2012, y a stocké 63 378,64 tonnes de déchets représentant 51 112 m³, après compactage (à 1240 kg au m³).

Donc, cette dernière n'étant pas optimisée, quel intérêt d'en ouvrir une seconde ? D'autant plus que certaines communes du Nord et de l'Est du département confient leurs déchets ultimes au centre du Beynon.

Les charges fixes d'une telle structure, sont relativement importantes et pratiquement constantes quelque soit le tonnage. Deux décharges contribueraient à quasiment doubler les frais fixes pour le même volume d'apport, entraînant de ce fait, un coût nettement plus élevé de traitement. Celui-ci grèvera forcément vos budgets !

- On nous dit qu'une ISDND (décharge) plus centralisée dans le département, économiserait 200 km/jour en transport, (soit 70 litres de gas-oil/jour, à raison d'environ 300 jours/an, soit 21 000 litres/an), or une décharge consomme en moyenne 140 000 litres de gasoil/an. Vous pouvez constater que le bilan financier ainsi qu'écologique (gaz à effet de serre, pollution...) seraient amplement négatifs.

- Un deuxième site doublerait forcément les éventuels risques de pollutions: déchirements de la géomembrane, débordements de lixiviats avec pollutions des nappes phréatiques, transports intempestifs par les oiseaux, envols de matières légères etc....

- D'autre part, entre l'arrêté préfectoral n°2008-3130 du 5 décembre 2008 concernant la DUP et la demande de prorogation du-dit arrêté en date du 5 juin 2013, il y a eu le Grenelle Environnement 2 et la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement.

- Cette loi dit clairement que « le traitement des installations de stockage des déchets doit être limité à 60% des déchets produits sur le territoire ». Or, nous avons sur notre territoire une installation existante (CSDU04) présentant une capacité de stockage de 110% des déchets ultimes produits dans le département. Créer une deuxième installation qui porterait le pourcentage de stockage à 195% serait illégal.

- La construction de cette ISDND confiée au SYDEVOM, a un coût s'élevant entre 15 et 20 millions d'euros, selon les chiffres indiqués par cet organisme. Aucun budget n'étant disponible, cette somme sera intégralement empruntée et bien entendu, **les communes adhérentes du SYDEVOM, seront cautions solidaires de ce prêt et de la situation hors-la-loi que génère cette opération.**

- Nous avons établi une tentative de bilan prévisionnel à partir des chiffres que nous avons pu obtenir auprès du SYDEVOM, des banques, des constructeurs de matériels, des bureaux d'études de génie civil, de l'ADEME et de la Fédération Nationale des Activités de Déchets (FNAD). Nous vous transmettons, en pièce jointe, cette prospection qui demande certainement d'être affinée mais laisse apparaître un avenir alarmant.

- Dans cette étude nous n'avons volontairement pas tenu compte de l'engagement du Conseil Général d'augmenter, de façon fort significative, les pourcentages de tri, diminuant de ce fait les apports de déchets ultimes et augmentant donc, encore, le coût du traitement à la tonne. Nous n'avons également pas chiffré de marge bénéficiaire pour le SYDEVOM.

- **Seriez-vous prêts, à la veille des élections municipales, à annoncer à vos électeurs la probabilité du doublement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ou préféreriez-vous leur annoncer que vous êtes contre ce projet et que, si vous êtes réélus, vous vous opposerez farouchement à celui-ci ?**

Nous attendons de vous une réponse ferme pour nous faire connaître votre engagement face à cette alternative, étant entendu que nous nous chargerons de relayer le résultat auprès des populations. Partant du principe bien connu que : « Qui ne dit mot consent », toute absence de réponse avant le 31 décembre sera considérée comme un engagement de votre part pour ce projet.

Dans l'attente de votre réponse, recevez, Madame, Monsieur, Mesdames, Messieurs, nos sincères salutations.

Le Bureau

PS : Cette information a été distribuée à tous les maires des communes du 04.

Nous restons à votre disposition pour toutes informations complémentaires.